



Degat fioul suite incendit

Par **CHEVALIERJB**, le **20/01/2011** à **21:51**

Bonjour,
Mon habitation a subi un degat incendie au mois de Novembre 2010. Lors de cet incendie, la cuve a fioul située au garage a fondue et a laissée echapper 2000 litres de fioul dans la maison et dehors. rnAujourd'hui, mon assureur(GROUPAMA) m'annonce que les degats occasionnés par le fioul n'est pas couvert par mon contrat!!!! La depolution du terrain devant la maison n'est pas couvert, au meme titre pour les infiltration du fioul dans la dalle, dans le vide sanitaire et dans le plancher chauffant.rnPourriez-vous me conseiller. J'ai l'impression de me faire avoir par mon assureur.rnMerci par avance de l'interet porté a ma question.rnBien cordialement.

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **23:51**

Relisez votre contrat d'assurance.rnFaites le relire par un avocat si nécessaire.